

Règles d'admissibilité à la participation des athlètes aux Universiades et aux championnats mondiaux universitaires de la FISU

Tous les compétiteurs doivent rencontrer les exigences suivantes :

1. Être citoyenne ou citoyen canadien(ne).
 - a. Citoyenneté doit être autorisée par un passeport valide du Canada.
2. Être âgé de plus de 17 ans et moins de 28 ans au premier janvier de l'année de la manifestation.
3. Pour le sport de basketball - être âgé de plus de 17 ans et moins de 25 ans au premier janvier de l'année de la manifestation.
4. Être un(e) amateur comme projeté par le Comité olympique internationale, et par la Fédération du sport internationale.
5. Être un(e) étudiant(e) inscrit et suit un programme complet d'étude menant à un grade académique ou diplôme final d'une institution post-secondaire.
 - a. Le statut à temps plein doit être prouvé par un document signé par le registraire de l'institution en question.
 - b. Les institutions post-secondaires sont généralement les collèges communautaires, les écoles professionnelles, les écoles techniques, les C.É.G.E.P. et les universités du Canada ou hors Canada.
 - c. Ou les anciens étudiants qui ont obtenu leur grade académique ou diplôme durant l'année précédant l'année de la manifestation.

*Le grade académique ou diplôme doivent être prouvé par un document signé par le registraire de l'institution en question.